



Objet :
Suite à notre entretien du 24 janvier

Interlocuteur
Agnès BRENAUD

Monsieur David Kimelfeld
Président de la Métropole de Lyon
20, rue du lac
CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Monsieur le Président,

Suite à notre entretien du 24 courant, je tiens à vous rappeler nos échanges et nos revendications :

1. Pouvoir d'achat.

Nous revendiquons pour l'ensemble des agents une augmentation du pouvoir d'achat. Nous avons bien entendu vos propositions lors des voeux. Vous nous avez indiqué que la revalorisation du régime indemnitaire serait réalisée au plus tard fin juin 2019. Nous vous avons demandé, sans obtenir de réponse, de nous fournir d'une part le montant de l'enveloppe annuelle supplémentaire et d'autre part la rétroactivité de la mise en place au 1^{er} janvier. Nous maintenons notre demande.

Vous savez que nous avons fait de la réduction des inégalités de rémunération entre agents l'une de nos priorités.

Vous nous avez mentionné trois priorités :

- Résorber les déséquilibres gênant sur le plan des ressources humaines : par exemple les problèmes de recrutement suite à rémunération trop faible des médecins
- Iniquité entre agents en fonction des collectivités d'origines.
- Iniquité entre filières

Pour ce qui relève de la prime exceptionnelle que nous avons demandé dans nos courriers de mi-décembre et de mi-janvier, vous nous avez indiqué que vous ne disposiez pas du fondement juridique permettant d'attribuer cette prime à l'ensemble des agents.

Pour autant, nous constatons qu'un Conseil régional a décidé l'attribution de cette prime.

Nous vous demandons donc de mettre en place cette prime, ainsi que l'exonération des heures supplémentaires dans les plus brefs délais.

Nous actions et vous remercions de votre effort sur le doublement de l'aide à la mutuelle pour l'ensemble des agents et nous vous demandons de bien vouloir nous fournir le montant prévu du budget prévu à cet effet et sa date de mise en œuvre. Nous souhaitons son effectivité rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

2. Reconnaissance des agents et politique RH

Nous avons constaté ensemble que les quelques heures données aux agents lors des veilles de fêtes de fin d'année devaient être accordées de manière uniforme pour l'ensemble des agents métropolitains. Nous comptons donc sur vous pour que l'an prochain l'information soit bien transmise uniformément et émane de votre décision.

Plus globalement nous constatons que l'organisation actuelle du rattachement des SRH aux délégations ne facilite pas une gestion et une politique RH cohérentes.

3. Déroulement de carrière des agents

Nous avons bien noté que les groupes de travail en cours ont comme objectif de simplifier les processus d'avancements de grades, qui sont perçus comme beaucoup trop complexes par les agents et les représentants syndicaux. Il nous semble par ailleurs que la Métropole, pour des raisons de difficultés de recrutement, a largement favorisé les encadrants tant pour les déroulements de carrière que pour la rémunération. Ce point nous semble devoir être rééquilibré en faveur des non-encadrants.

Nous avons également convenu ensemble de reprendre le système des promotions internes, qui après quatre ans de fonctionnement, se révèle plutôt inefficace. Le processus est à réinventer en 2019 et devrait comprendre notamment un accompagnement des agents ayant réussi un examen professionnel

4. Situation des contractuels

Les nombreux contractuels de la Métropole de Lyon attendent également une amélioration de leur situation sur de nombreux champs : durée et nombre de contrats, rémunération, recul de la précarité...

Au-delà de la mise en place de la nouvelle instance des CCP, qui traiteront des cas individuels, nous vous proposons et avons noté l'accord du Directeur général des services pour avancer ensemble sur ces champs qui concernent plusieurs centaines d'agents.

5. Qualité du dialogue social

Nous vous proposons, suite à nos nombreuses interpellations sur les heures mensuelles d'information (HMI), restées sans réponses de votre part, de mettre au point plus globalement une charte de fonctionnement qui nous permettra d'avancer sur tous les aspects du dialogue social.

6. Points non abordés : communication, moyens syndicaux et répartition des heures supplémentaires.

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder ces trois points qui nous tiennent à cœur :

- Nous souhaitons depuis longtemps améliorer la communication syndicale et considérons que la Métropole ne nous donne pas les moyens pour ce faire, et ne respecte donc pas la circulaire relative à ce sujet. Nos demandes sont les suivantes :
 - Espace géré par chaque organisation syndicale sur Comète
 - Messages « à all » au moins une fois par mois
 - Boîte aux lettres sur le lieu des bureaux syndicaux
 - Signalétique adaptée pour se rendre dans les locaux syndicaux

Venez donc nous rendre visite, monsieur le Président, si vous n'êtes pas accompagné vous ne pourrez pas trouver les locaux.

- Pour ce qui est des moyens syndicaux, nous avons besoin d'utiliser périodiquement les un véhicule pour aller sur l'ensemble des sites métropolitains. Il faudrait donc que nous puissions utiliser régulièrement les véhicules en pool.
- Enfin, nous souhaitons que la répartition des heures supplémentaires des agents du nettoiement puisse être améliorée pour une plus grande équité entre agents. Une meilleure répartition des heures passe par une communication à l'ensemble des agents concerné par cette question et par une procédure commune pour tous les services.

A plus long terme, une réflexion sur les heures supplémentaires serait à mener au sein de la Métropole. En effet, pour certains délégations, par exemple la DDUCV, les heures supplémentaires sont majoritairement payées et dans d'autres, par exemple à la DSHE, elles sont systématiquement récupérées.

Nous vous remercions de la qualité de nos échanges de ce jour, et espérons que notre travail commun nous permettra d'améliorer rapidement la situation de l'ensemble des agents métropolitains.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Pour la section



Agnès Brenaud

Copie :

Monsieur Marc Grivel Vice-président
Monsieur Michel Rousseau Vice-président
Monsieur Olivier Nys Directeur général